



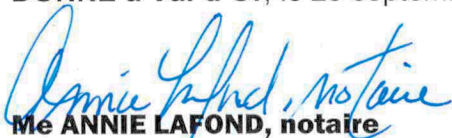
**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu une demande de dérogation mineure présentée par M. Joël Barbin concernant la propriété située au 165, rue des Bosquets, visant à fixer à 4,8 mètres plutôt qu'à 3 mètres, comme le prescrit la réglementation, l'empiètement d'un bâtiment complémentaire projeté en cour latérale sud sur cette propriété, le tout sur le lot 3 000 733 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le mardi 22 octobre 2019, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

**DONNÉ à Val-d'Or, le 25 septembre 2019.**

  
**Me ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**